

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal
élus : 27
en fonction : 27

Séance du 18 juin 2026
sous la présidence de Mme Sylvie ROEHLLY – Maire

Membres présents : ROEHLLY Sylvie, REGNIER Clarisse, BLANCK Dominique, WEEBER Michelle, WINTER-KNECHT Didier, FOURNAISE Véronique, RICK Stéphane, ACKER Dominique, BLANCK Denis, BONICEL Bénédicte, GASSERT Cédrine, HILD Aline, HOFFMANN Caroline, JUNG Didier, KOERIN Gilbert, LAENG Éric, MATTER Denis, MATZEN Audrey, SCHULLER Céline, SORG Fabienne, VOGT Marie-Line, ZILLIOX Nicolas, ZINCK Gisèle.

Membres absents : ALBECKER Bernard a donné procuration à GASSERT Cédrine ; DOSSMANN Pascal a donné procuration à RICK Stéphane ; DREISTADT Maxime a donné procuration à BONICEL Bénédicte ; VATRY Edwige a donné procuration à SORG Fabienne.

Objet : Création d'un poste d'ATSEM Pal de 2^{ème} classe contractuel pour un accroissement saisonnier d'activité.

Il est proposé de créer un contrat d'un Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2^{ème} classe, à temps non-complet 28h20 /hebdomadaires à compter du 24 août 2026 et jusqu'au 23 février 2027 sur la base de l'article L332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique.

Cet agent sera affecté à l'école maternelle et sera rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

AUTORISE la création du poste d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe non-titulaire, au 1^{er} échelon, à raison de 28h20 à compter du 24 août 2026 pour une durée de 6 mois soit jusqu'au 23 février 2027 la base de l'article L332-23 2° du CGFP.

PREND ACTE que l'agent percevra, à compter de sa nomination, le régime indemnitaire lié au grade.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les actes relatifs à ce contrat.

POUR EXTRAIT ET COPIE CONFORME,

Publié le. 23 JUIN 2026

Transmis à la Préfecture le. 23 JUIN 2026

Délibération exécutoire conformément à la loi
n°82-623 du 22 juillet 1982

Weyersheim, le. 22/06/2026

La secrétaire,

A -

Le Maire, Sylvie ROEHLLY

L'adjointe déléguée
Clarisse REGNIER

